



RAPPORT D'ACTIVITE
ASSOCIATION DES JEUNES MAGISTRATS

ANNEE 2017 / 2018

TABLE DES MATIERES

PROPOS INTRODUCTIFS.....	3
--------------------------	---

I- NOS ACTIVITES

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAGISTRATS.....	5
COMMUNICATION ET EDUCATION CIVIQUE SUR LA JUSTICE.....	6
REFLEXIONS / DEBATS.....	7
VEILLE SUR LA FORMATION.....	9

II- TOUT SUR L'AJM

LA VIE DE L'AJM.....	10
LE BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	10
LA SITUATION FINANCIERE.....	12
OUTILS DE COMMUNICATION.....	13

PROPOS INTRODUCTIFS

A une époque de mutations, où la place du citoyen et des institutions sont repensées, certains collègues font part d'une certaine lassitude : des moyens humains et financiers qui ne sont pas à la hauteur, un manque de considération et de reconnaissance sociale, un sentiment de parfois faire plus d'humanitaire que de judiciaire. Comment ainsi s'épanouir dans son parcours professionnel ? Comment éprouver de la fierté à être magistrat ? Comment être innovant et impulser des idées dans une institution décrite par les politiques mêmes comme „à bout de souffle“ ?

L'incitation à la réflexion et à l'action sont préconisées par des figures telles que Bertrand LOUVEL, premier président de la cour de cassation: „*Refuser la banalisation de l'autorité judiciaire comme celle d'un service à aménager selon les opinions de tout un chacun au gré des alternances politiques. Soyez une force de réflexion, neutre, professionnel et audible pour gagner le respect et l'écoute du public. Ne soyez pas des magistrats habitués et assoupis. Vous contribuerez ainsi par votre action et votre réflexion à redonner à l'autorité judiciaire la place institutionnelle qui est la sienne au sein de l'Etat*“. Par ces propos, Bertrand LOUVEL invite chacun d'entre nous à réfléchir à sa place et à son rôle au sein de la magistrature. Qu'est ce que chacun peut faire individuellement et collectivement pour contribuer à exercer pleinement sa fonction de magistrat ? Quel sens mettre dans ses actions ?

Etre membre de l'AJM, c'est rendre effectif cette volonté d'agir. Le mode opératoire est pragmatique: du constat à l'action. La structure associative offre un cadre permettant à ceux qui souhaitent s'investir de le faire concrètement. Rien n'est figé. Les sujets traités évoluent en fonction des sensibilités, des disponibilités des membres, tout en s'inscrivant dans les champs d'action définis par les statuts :

- **Accompagnement des jeunes magistrats dans leur prise de fonction** : entraide et solidarité sont les mots d'ordre. Prendre un peu de temps pour conseiller les plus jeunes, enrichir sa pratique professionnelle en la mettant en perspective avec les expériences -bonnes ou moins bonnes- des uns et des autres, c'est contribuer à la diffusion d'une dynamique constructive au sein de la magistrature.
- **Communication et éducation civique sur la justice** : ouverture d'esprit, souci de contribuer à une meilleure connaissance de la justice par le public avec des interventions en établissements scolaires, la participation à des travaux à visée pédagogique avec différents partenaires institutionnels tels que le Défenseur des Droits. C'est considérer que la communication et l'éducation civique sur la justice ne sont pas l'apanage de certains services mais qu'il est de la responsabilité de chacun d'oeuvrer au rayonnement du corps en sortant de sa juridiction.
- **Réflexions / débats** : "sortir la tête de l'eau", réfléchir à la place du magistrat au sein de la société ainsi qu'à des solutions pour surmonter les difficultés concrètes rencontrées, c'est s'interroger sur ce que l'on fait et pourquoi on le fait, et ce afin de donner du sens à ses actes.
- **Veille sur la formation** : l'AJM est associée aux réflexions sur la formation.

Lors de la dernière assemblée générale, l'accent avait été mis sur la nécessité de renforcer la communication institutionnelle afin d'améliorer la visibilité de l'association. Les résultats sont concluants. L'AJM, c'est aujourd'hui:

- plus de 400 membres et des adhésions ou renouvellements d'adhésion en forte expansion depuis trois années consécutives, signe concret que les actions menées sont en phase avec les attentes des membres.
- un site internet à destination du grand public avec un flux quotidien en nette progression (plus de 380 visiteurs en juin 2018, contre 90 en juin 2017),
- un compte twitter avec plus de 1.700 membres en juin 2018 contre 1.350 en juin 2017,
- l'ouverture d'un compte facebook depuis août 2017.

Le présent rapport d'activité vous permettra d'en savoir plus sur ce que fait concrètement l'AJM, en gardant à l'esprit que nos membres contrairement aux syndicats ne bénéficient pas de décharges d'activité pour travailler sur les différents projets et le font sur leur temps personnel. Je les en remercie vivement car toutes ces actions individuelles permettent d'enclencher une dynamique collective constructive, contribuant à améliorer l'image de la justice.

Si après avoir lu le présent rapport, chaque membre se sent fier d'appartenir à l'AJM, notre mission aura été remplie !

Florence Lardet
Présidente de l'AJM

I- NOS ACTIVITES

A- L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAGISTRATS

Entraide et solidarité sont les mots d'ordre : prendre un peu de temps pour conseiller les plus jeunes, enrichir sa pratique professionnelle en la mettant en perspective avec les expériences - bonnes ou moins bonnes- des uns et des autres...

1- LES ACTIONS TRADITIONNELLES DE L'AJM

LE KIT DE SURVIE - C'est un guide d'une centaine de pages, fruit d'un travail collectif, destiné à donner quelques conseils pratiques lors de la prise de poste ou d'un changement de fonction. Il comporte des informations d'ordre général (démarches administratives, statut des magistrats, mutations, considérations sur la liberté de parole et le devoir de réserve du magistrat...) ainsi que des fiches de présentation pour chaque fonction avec des conseils pratiques pour réussir la prise en main de son cabinet. Il est régulièrement actualisé.

LE CHOIX DE POSTE - L'AJM accompagne les auditeurs de justice au moment du choix de leur premier poste. Elle les met en relation avec de jeunes magistrats exerçant dans les juridictions brigüées. En 2018, le soutien de l'association a été particulièrement apprécié par les auditeurs, avec des mises en relation quasiment en temps réel pendant le week-end de Pâques.

LE CATALOGUE DE RETOURS D'EXPERIENCES SUR LA FORMATION CONTINUE - Il rassemble les témoignages de plusieurs jeunes magistrats sur les différentes formations suivies et contribue à aider les uns et les autres dans le choix de formations.

LE REGROUPEMENT ANNUEL DES JEUNES MAGISTRATS - Il se tient fin novembre / début décembre. Cette année, il a eu lieu le 25 novembre 2017. Il permet aux jeunes magistrats venant de prendre leur poste de partager leurs premières expériences et de pouvoir échanger dans un climat bienveillant avec des collègues ayant un peu plus d'ancienneté.

2- UN ACCOMPAGNEMENT DE L'AJM DES L'ENTREE A L'ENM

L'association a depuis deux ans pris le parti d'intervenir dès l'entrée à l'ENM pour aider les auditeurs à préparer leur prise de fonction dans les meilleures conditions possibles. Leur permettre de participer à des projets avec des collègues déjà en poste est un moyen concret de les sensibiliser au travail en équipe, dans un contexte bienveillant. Le collectif est appréhendé autrement que par le prisme syndical ou à tout le moins de manière complémentaire.



L'AJM a participé en février 2018 à une table ronde sur le thème „*quel magistrat voulez vous être ?*“ organisée par les auditeurs de la promotion 2017 en présence de Nicole MAESTRACCI et de Pascale ROBERT-DIARD. Jean-Baptiste CRABIERES et Florence LARDET étaient présents.

B- COMMUNICATION ET EDUCATION CIVIQUE SUR LA JUSTICE

Ouverture d'esprit, souci de contribuer à une meilleure connaissance de la justice par le public avec des interventions en établissements scolaires, la participation à des travaux à visée pédagogique avec différents partenaires institutionnels, c'est considérer que la communication et l'éducation civique sur la justice n'est pas l'apanage de certains services mais qu'il est de la responsabilité de chacun d'oeuvrer au rayonnement du corps en sortant de sa juridiction.

1- „EDUCADROIT“ EN PARTENARIAT AVEC LE DEFENSEUR DES DROITS

L'AJM est associée au projet d' "Education au(x) droit(s)" initié par le Défenseur des Droits. Il s'agit de la constitution d'un réseau d'acteurs investis dans l'éducation au(x) droit(s) avec la création d'une plateforme numérique mettant à disposition des ressources pédagogiques.



L'action de l'association s'est concrétisée autour des actions suivantes:

- participation aux réunions du comité de suivi,
- participation à la rédaction du manuel d'éducation aux droits construit autour de dix points clés afin d'aider les enseignants et intervenants à sensibiliser au Droit et aux droits les enfants et les jeunes,
- interventions en établissements scolaires et réponses aux sollicitations des plus jeunes pour les informer sur les métiers de la justice à la suite de la signature d'une convention entre l'AJM et le Défenseur des droits pour oeuvrer conjointement à la sensibilisation des enfants et des jeunes au(x) droit(s).

Grâce à ce partenariat, l'AJM a pu proposer à ses membres de participer à une demi-journée de formation et de retour d'expériences organisé par le Défenseur des droits avec d'autres professionnels intervenant en établissements, que ce soit sur place à Paris ou par visio-conférence.

Depuis septembre dernier, l'association a été sollicitée une quarantaine de fois par des élèves ou des enseignants. Elle a ainsi fait office d'interface soit en mettant en relation les scolaires avec de jeunes magistrats, soit en les relayant vers les interlocuteurs adéquats (CDAD, juridictions concernées,...). Grâce à l'énergie d'une vingtaine de membres, il a été possible de répondre à des demandes en différents lieux du territoire français et notamment à Angers (MAINE ET LOIRE), Evry (ESSONNE), Strasbourg (BAS-RHIN), Orléans (LOIRET), Lille (NORD), La Motte Servolex

(SAVOIE), Claye-Souilly (SEINE ET MARNE), Gennevilliers (SEINE SAINT DENIS), Saint-Ouen (SEINE SAINT DENIS), Thiais (VAL DE MARNE).

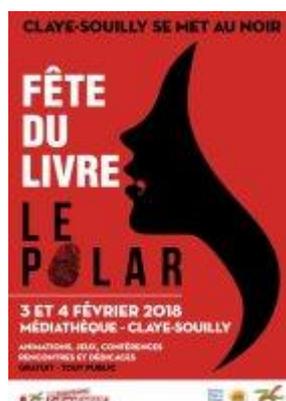


2- ACTIONS PEDAGOGIQUES A DESTINATION DU GRAND PUBLIC

La justice décodée, émission de Dominique Verdeilhan sur la chaîne France Infos - A la suite d'un article publié sur le site de l'association sur le sujet "Assister à une audience publique: mode d'emploi", l'AJM a été invitée par Dominique VERDEILHAN pour parler de ce sujet dans son émission "La justice décodée", diffusée sur la chaîne FranceInfos. Le tournage a eu lieu en novembre 2017. Deux autres interventions ont eu lieu début 2018 : l'une pour présenter l'association, l'autre pour présenter la fonction de juge d'application des peines ainsi.

„Les métiers de la justice recrutent: faites entrer les témoins!“, L'Etudiant, décembre 2017 – Thomas LAMORELLE, substitut procureur à LYON a été interviewé par la revue „l'étudiant“ dans un article intitulé „les métiers de la justice recrutent: faites entrer les témoins!“. Ce dernier a ainsi eu l'opportunité d'expliquer son parcours, le concours et de livrer son quotidien de parquetier.

Salon du polar, médiathèque de CLAYE-SOUILLY, février 2018 – Dans le cadre du salon du polar, l'AJM était conviée pour présenter l'envers du décor des romans policiers afin de sensibiliser le grand public à la réalité des fonctions de magistrats. Une juge des enfants et une juge d'instruction, membres de l'AJM, étaient présentes pour partager leur quotidien.



„Retour au palais“, avril 2018 – Yamina ZOUTAT, réalisatrice et ancienne chroniqueuse judiciaire, a convié des membres de l'association pour participer à un temps d'échanges avec le public au cinéma „Le nouvel Odéon“ (Paris) à l'issue de la projection du documentaire sur l'ancien palais de justice. Le prochain débat aura lieu à Lyon.



C- REFLEXIONS / DEBATS

"Sortir la tête de l'eau", réfléchir à la place du magistrat au sein de la société ainsi qu'à des solutions pour surmonter les difficultés concrètes rencontrées, c'est s'interroger sur ce que l'on fait et pourquoi on le fait, et ce afin de donner du sens à ses actes.

La question de la manière d'intervenir dans le débat et les réflexions sur les réformes judiciaires s'est posée cette année. Quelle doit être la place de l'AJM dans ce débat? L'angle d'attaque retenu a été d'informer, de relayer les informations permettant aux collègues de savoir ce qui se passe au sein des juridictions, et ce notamment grâce à la création d'un „baromètre des juridictions“ sur notre compte Twitter. Si une analyse globale ou des analyses ponctuelles peuvent tout à fait être développées par les membres qui souhaiteraient le faire, ce sujet n'a pas été particulièrement investi, notamment parce déjà traité par les organisations syndicales.

1- LA PUBLICATION ET LA DIFFUSION D'ARTICLES

Articles à destination du grand public à vocation pédagogique - Depuis 2016, plusieurs membres de l'AJM rédigent régulièrement des articles dans la Gazette du Palais. En 2017, les articles suivants ont été publiés:

- *“L'intelligibilité de la décision dépend de nous”*, Linda MAIZENER (Gazette du Palais, juillet 2017),
- *"Pistes pour une présentation efficace d'un dossier en matière civile"*, Linda MAIZENER (Gazette du Palais, novembre 2017),
- *„Assister à une audience publique, pourquoi pas?“*, Florence LARDET (Gazette du Palais, décembre 2017).

En complément de ces articles portant sur des sujets de fond, l'AJM a pu être interviewée sur des projets en cours, notamment fin 2017 par la revue des parents quant à sa participation au projet EDUCADROIT.

Zoom sur un article : „assister à un procès pénal: mode d'emploi“ (site internet de l'AJM, août 2017) – Cet article est assez emblématique de la manière dont plusieurs projets relativement sont réalisés au sein de l'AJM : après la phase du constat, celle de la préconisation. Concrètement, il s'agit de partir d'un état des lieux: on constate que quelque chose ne me semble pas pleinement satisfaisant. A l'issue, plutôt que de déplorer et de ne rien faire, on propose une solution simple et concrète pour améliorer la situation.

En la matière, lors des interventions en établissements scolaires, il a pu être constaté que les élèves n'avaient pas forcément connaissance de leur possibilité en tant que citoyen d'entrer dans un palais de justice gratuitement, certains pensant même que cela ne pouvait se faire que moyennant finance. Cette situation interpelle car, si on raisonne en terme de communication, le premier message à faire passer est le suivant: la justice est rendue au nom du peuple français. Il serait dès lors logique que chaque citoyen ait conscience qu'il puisse rentrer dans un palais de justice pour voir ce qui s'y passe. La deuxième étape a consisté à essayer d'identifier ce qui existait sur le sujet, notamment sur les sites institutionnels. Face au peu d'informations existantes sur le sujet, un bref article intitulé „assister à un procès pénal: mode d'emploi“ a été rédigé puis publié sur le site de l'association. Le résultat a été plutôt concluant car aujourd'hui il s'agit du deuxième article le plus consulté depuis la création du site, et ce avec un total de 29.781 consultations.

Articles sur la formation et l'exercice de la fonction

Alexandre DJINDIAN, membre du conseil d'administration, a été interviewé par le service communication de l'Ecole Nationale de la Magistrature dans un article intitulé „formation des élèves magistrats: qu'apprennent-ils à l'ENM ?“.



D'autres articles sont plus spécifiquement à destination des collègues, avec ce souci que l'AJM soit mieux connue en juridictions. Florence LARDET, présidente de l'association, a ainsi été interviewée par le service communication de la Direction des Services Judiciaires afin de présenter les préoccupations des jeunes magistrats une fois entrés en fonction et de parler de l'évolution du rôle de magistrat. L'article publié sur l'intranet s'intitule „Occuper une fonction qui fait sens“.

2- LES AUDITIONS SUR DES SUJETS "JUSTICE"

L'AJM a été auditionnée par l'inspection générale de la justice dans le cadre de la mission menée sur l'attractivité des fonctions du parquet. Afin d'apporter des éléments de réflexion représentant au mieux l'opinion des membres de l'AJM, ces derniers ont été consultés par le biais d'un questionnaire diffusé sur la liste de discussion. Plus de 44 collègues se sont mobilisés. L'audition a eu lieu le 26 avril 2018. Un rapport a été communiqué aux membres via la liste de discussion de l'association.

L'AJM a également été auditionnée par l'ENM et la DSJ dans le cadre du groupe de travail sur les épreuves et les programmes des trois concours d'accès à l'ENM. L'audition a eu lieu le 21 mars 2018.

3- LA VEILLE SUR LES SUJETS „JUSTICE“

Le compte twitter a été utilisé comme un outil permettant de diffuser aux membres et aux non membres une veille sur les sujets „justice“. Certaines rubriques permettent de mettre en lumière des thématiques peu abordées dans les médias : „baromètre des juridictions“, actualité internationale (concernant notamment la Turquie, la Roumanie ou bien encore la Pologne).

D- LA VEILLE SUR LA FORMATION

L'AJM a publié le 19 septembre 2017 une lettre ouverte au Directeur de l'ENM et à Maître Dupond-Moretti.

Afin d'être au plus près des préoccupations des auditeurs, deux temps d'échanges ont eu lieu en 2017 avec la direction de l'ENM : l'un avec Olivier LEURENT, l'autre avec Emmanuelle PERREUX et quelques membres de l'équipe pédagogique.

L'AJM a été auditionnée par l'ENM et la DSJ dans le cadre du groupe de travail sur les épreuves et les programmes des trois concours d'accès à l'ENM. L'audition a eu lieu le 21 mars 2018.

II- TOUT SUR L'AJM

A- LA VIE DE L'AJM

Lors de l'assemblée générale du 9 juin 2018, un nouveau conseil d'administration a été élu et les membres du conseil d'administration élargi désignés.

LES MEMBRES DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du bureau sont:

- Anne-Sophie BERNACHOT, présidence, promo 2013,
- Jean-Baptiste CRABIERES, vice-présidence, promo 2012,
- Marion ADAM, secrétaire, promo 2007,
- Ségolène PASQUIER, trésorière, promo 2010.

Outre les membres du bureau, le conseil d'administration est constitué de :

- Florence LARDET, communication, promo 2012,
- Elsa LAVERGNE, accompagnement des jeunes magistrats, promo 2012,
- Josette PHILIPPE, formation et éducation civique, promo 2015,
- Anissa JABRI, réflexion et débats, promo 2014,
- Julien GOLDSZLAGIER, réflexion et débats, promo 2012,

Sont membres du conseil d'administration élargis des personnes souhaitant intégrer le conseil d'administration mais en bénéficiant au préalable d'une phase d'observation avec un investissement plus restreint ainsi que des personnes ayant occupé des postes à responsabilité au sein de l'association et souhaitant faire bénéficier de leur expertise les membres actuels de l'association :

- Philippe GUISLAIN, promotion 2006,
- Linda MAIZENER, promotion 2009,
- Alexandre DJINDIAN, promo 2017,
- Grégory MARTIN DIT NEUVILLE, promo 2017,
- Florence GARZINO, promo 2018.

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les membres du bureau et du conseil d'administration se réunissent régulièrement (environ toutes les six semaines) pour faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours. Ces réunions sont accessibles aux membres de l'association qui souhaiteraient y participer.

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'AJM organise traditionnellement son assemblée générale en juin, rassemblant magistrats, auditeurs de justice ainsi que ceux qui soutiennent l'association. Il s'agit de débattre autour d'un sujet d'actualité ou d'un ou plusieurs invités. Par le passé, ont notamment été reçus Jean-Marie Delarue (lorsqu'il était contrôleur général des lieux de privation de liberté), Pascale Robert-Diard (chroniqueuse judiciaire), Maître Eolas (avocat-blogueur), Christiane TAUBIRA (ancienne Garde des Sceaux). En 2017, pour les dix ans de l'association, ce sont les membres fondateurs de l'AJM

qui ont été invités. En 2018, François MOLINS, Procureur de PARIS, a été convié pour parler „communication judiciaire“ aux membres de l’association.



LA PRESENTATION DE L'ASSOCIATION A L'ENM BORDEAUX

Tous les ans l'AJM se rend à l'ENM BORDEAUX afin de présenter l'association aux auditeurs de justice. En août 2017, Florence LARDET, Anne-Sophie BERNACHOT, Jean-Baptiste CRABIERES et Alexandre DJINDIAN ont réalisé le même exercice auprès de la promotion entrante, la „2017“. En 2018, Florence LARDET et Elsa LAVERGNE se sont rendues à Bordeaux en avril pour présenter l’association aux auditeurs de la promotion sortante, la „2016“.



LES AUTRES EVENEMENTS "INSTITUTIONNELS"

CONGRES ANNUEL DE LA FEDERATION NATIONALE DE L'UNION DES JEUNES AVOCATS (FNUJA) - En mai 2017, Philippe GUISLAIN se rendait à BASTIA pour participer au 74ème congrès de la FNUJA.

VERNISSAGE « CARTOONING FOR PEACE » ORGANISE PAR LE DEFENSEUR DES DROITS – Le 27 septembre 2017, le Défenseur des Droits lançait officiellement le projet « EDUCADROIT » lors d’un vernissage en présence de PLANTU auquel l’AJM était convié. Grâce au projet « *rencontres autour de la justice* » (présentation d’affiches sur la justice, concours d’éloquence) initié avec le lycée APOLLINAIRE de THIAIS, quelques élèves du lycée ont pu assister au vernissage et présenter eux même le projet mené avec l’AJM. Léanissa JABRI et Florence LARDET représentaient l’AJM lors de l’événement.

APERO DE RENTREE DE L'AJM, 12 octobre 2017 – l’AJM a convié ses membres ainsi que ceux des autres associations « justice » à un apéro de rentrée. Il s’est tenu à PARIS, à l’ATLAS, bar restaurant dans le 6^{ème} arrondissement de Paris. Stéphane DAMIAN-TISSOT, rédacteur en chef de la revue SANG FROID était présent pour nous présenter cette revue trimestrielle qui plonge le

lecteur au cœur du milieu justice/police.

RENCONTRES AUX FINS DE PRESENTATION DE L'ASSOCIATION – Afin de répondre à la mission confiée lors de la dernière assemblée générale, à savoir un renforcement de la communication institutionnelle de l'association, plusieurs entretiens ont été organisés afin de présenter l'association, que ce soit avec Olivier LEURENT, directeur de l'ENM, Emmanuelle PERREUX, directrice adjointe de l'ENM, Maxime ANTIER, chef de cabinet du directeur de l'ENM, Nicolas HEITZ, conseiller chargé de la coordination des politiques de la justice au cabinet de la Garde des Sceaux.

CONGRES DE L'USM, 13 octobre 2017

ASSEMBLEE GENERALE « FEMMES DE JUSTICE », 1er décembre 2017



95 ANS DE L'UNION DES JEUNES AVOCATS, 18 décembre 2017

AVANT PREMIERE DU FILM RETOUR AU PALAIS, 19 janvier 2018

REVUE DE L'UNION DES JEUNES AVOCATS, 6 juin 2018

LA SITUATION FINANCIERE

COMPTE DE RESULTAT 2017			
CHARGES		PRODUITS	
Site Internet	53,40	Adhésions	1190
Frais d'impression cartes de vœux	38,50	Publications	210
Frais de déplacement ENM (juillet)	273,8		
Frais de déplacement ENM (avril)	332,20		
Frais d'impression kit de survie			
Frais apéro de rentrée	79,90		
Frais assemblée générale (buffet)	167,80		
Frais bancaires (tenue compte)	77,15		
Frais déplacement entretien ENM	32		
Total	1054,75	Total	1400
		RESULTAT	345,25

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2017			
ACTIF		PASSIF	
Compte bancaire, paypal	2384	Résultat	345,25
Créances	0	Dettes (sommes dues aux membres du CA ayant avancé des frais)	0
Situation financière au 31/12/2017			2.729,25

A titre informatif, au 6 juin 2018, le solde créditeur était de 3.449,42 euros (270 euros en chèques à encaisser, 711,42 euros sur le compte paypal, 2468 euros sur le compte bancaire).

RECETTES DE L'ASSOCIATION - elles sont essentiellement constituées des cotisations des membres, et plus spécifiquement de celles des sortants d'école. Le montant des cotisations est de 20 euros pour les auditeurs de justice, de 30 euros pour les magistrats en poste), avec des possibilités de règlement par virement ou par paypal. Le nombre d'adhérents est en évolution constante.

L'AJM publie depuis 2016 des articles dans la Gazette du Palais, rémunérés, ce qui permet de diversifier les recettes. La Gazette du Palais ne pouvant verser les revenus qu'à l'auteur de l'article, ce dernier reverse la somme perçue, déduction faite des impôts qu'il sera tenu de verser à titre personnel (ce qui représente une rémunération de 105 euros par article).

DEPENSES DE L'ASSOCIATION - Parmi les postes de dépenses, les principaux frais sont constitués par les frais de déplacement des membres du conseil d'administration qui doivent se déplacer pour des événements liés à la vie de l'association. Il n'y a pas de différence notable par rapport à l'exercice précédent.

ACTIONS ET OUTILS DE COMMUNICATION

LA LISTE DE DISCUSSION

Plus de 400 personnes font partie de la liste de discussion. Sont transmis sur la liste de discussion des articles, des propositions de participation à des projets ponctuels (ex: interview sur une fonction), des informations sur l'actualité (minute juridique, minute culturelle). Lors des consultations de l'association, les membres sont également sollicités.

Il convient à nouveau de saluer la mobilisation importante des uns et des autres au moment des choix de poste des auditeurs puisque c'est à chaque fois plus d'une soixantaine de mises en relation entre auditeurs et jeunes magistrats.

LE SITE INTERNET & LES RESEAUX SOCIAUX

Site internet – L'AJM dispose d'un site internet <http://www.jeunesmagistrats.fr>

L'actualisation régulière du site internet de l'association a permis d'augmenter de manière

significatif le flux quotidien de visites (plus de 380 visiteurs en juin 2018, contre 90 en juin 2017).

Twitter – l'AJM a un compte twitter : <https://twitter.com/ajmagistrats>

Plus de 1.700 membres sont présents en juin 2018 contre 1.350 en juin 2017.

Facebook – l'AJM a un compte Facebook : <https://www.facebook.com/ajmagistrats/>